

9 novembre 1932

Répression meurtrière
d'une manifestation ouvrière à Genève



Comité du 9 novembre 1932
Collège du travail

13 morts et plusieurs dizaines de blessé·e·s, c'est le lourd bilan de l'intervention de l'armée à Genève le 9 novembre 1932.

Ce soir-là, l'Union nationale, un parti fascisant, organise la « mise en accusation publique » de Léon Nicole et Jacques Dicker, deux des principaux dirigeants socialistes, à la Salle communale de Plainpalais. En réponse, le Parti socialiste convoque une contre-manifestation. Refusant d'interdire la réunion de l'Union nationale et craignant des affrontements, les autorités font appel à la police ainsi qu'à l'armée. À 21h34, l'armée tirera sur la foule.

Au lendemain de cette fusillade meurtrière, la droite et l'extrême droite accusent les manifestant·e·s d'avoir provoqué les violences, tandis que les organisations ouvrières dénoncent le rôle des autorités, de l'armée et de l'extrême droite. Ce n'est que dans les années 1970, sur la base des premières études historiques et des récits des derniers protagonistes, puis à partir des années 2000, suite aux luttes du mouvement social et syndical, que les responsabilités de l'armée et des autorités seront plus largement reconnues.

Publication éditée
par le Comité du 9 novembre 1932 et le Collège du travail
en partenariat avec la Bibliothèque de Genève

à l'occasion de l'exposition
9 novembre 1932. Répression meurtrière d'une manifestation ouvrière à Genève
présentée du 1^{er} au 20 novembre 2022 sur la plaine de Plainpalais
pour marquer les 90 ans de l'événement

Rédaction: Patrick Auderset et Gabriel Sidler
Relecture: Pablo Cruchon, Thibaut Jotterand, Charles Magnin, Georges Tissot, Joël Varone

Graphisme: Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression: La Buona Stampa/Salvioni, Bellinzone

En couverture:
Des victimes de la fusillade à l'hôpital. Au premier plan, le militant communiste Jules Daviet.
[10-12] novembre 1932. Photographie Max Kettel. Bibliothèque de Genève

ISBN 978-2-9700171-5-8

© 2022, Collège du travail, Comité du 9 novembre 1932

9 novembre 1932

**Répression meurtrière
d'une manifestation ouvrière à Genève**

**Comité du 9 novembre 1932
Collège du travail**

1. Genève en crise	6
2. Une provocation fasciste	14
3. Une soirée meurtrière	20
4. Les victimes	30
5. Émeute révolutionnaire ou guet-apens?	42
6. Une répression massive	48
7. Un procès à charge	56
8. Les suites politiques	62
9. Une mémoire disputée	70
Références	78

90 ans après, pourquoi revenir sur ces faits dramatiques ?

D'abord, simplement, pour rappeler qu'il a fallu se battre pour qu'une nouvelle lecture du 9 novembre 1932 entre dans l'histoire et la mémoire genevoises, ce dont témoigne le monument installé sans autorisation sur la plaine de Plainpalais en 1982. Ensuite, parce que le recours à la force pour répondre à la contestation sociale reste malheureusement une tentation bien présente. Enfin, peut-être aussi parce que la crise, la précarisation et la répression peuvent conduire à des conséquences tragiques, comme les années 1930 l'ont montré.

Présentée sur la plaine de Plainpalais, non loin des lieux où se sont déroulés les événements, l'exposition met l'accent sur les images, les documents et les témoignages sonores, qui peuvent être écoutés au moyen de codes QR. Pour des analyses plus détaillées de la fusillade et de ses enjeux, le public se reportera aux ouvrages signalés dans la bibliographie.

Au-delà des personnalités les plus en vue le 9 novembre 1932, nous nous sommes également intéressés aux protagonistes plus modestes pour contribuer ainsi à une histoire des classes populaires et des gens d'en bas. Dans le cas du 9 novembre 1932, cette histoire s'écrit très largement au masculin ; en dépit de nos recherches, nous n'avons en effet trouvé que très peu de femmes dans un monde politique et syndical alors monopolisé par les hommes.

1. Genève en crise



Après la Première Guerre mondiale et la grève générale de 1918, Genève connaît une période de fortes tensions sociales et une grave crise des finances publiques. La droite est profondément divisée, notamment pour des raisons confessionnelles, et l'extrême droite se renforce. Au sein du Parti socialiste, l'aile gauche emmenée par Léon Nicole et Jacques Dicker acquiert une influence prépondérante. Rédacteur en chef du quotidien *Le Travail*, Léon Nicole dénonce les privilèges des élites et réclame la justice sociale. Ses propos tranchés, parfois outranciers, lui valent plusieurs procès et la haine de ceux qu'il met en cause. Son action contribue néanmoins au succès des socialistes qui deviennent le parti le plus important du Grand Conseil en 1930, sans parvenir à s'imposer au Conseil d'État.

À partir de 1931, Genève et la Suisse sont touchées par la crise économique mondiale. Le nombre de personnes au chômage croît rapidement. Beaucoup peinent à payer leur loyer et leur nourriture, tandis que les salaires de celles et ceux qui conservent leur emploi sont tirés vers le bas.

Plusieurs scandales éclatent, parmi lesquels la faillite de la Banque de Genève qui ruine beaucoup d'épargnant·e·s et conduit à la démission, puis à l'inculpation du conseiller d'État radical Alexandre Moriaud. Pour alléger les charges de la grande majorité de la population, les socialistes lancent une initiative fiscale qui sera nettement rejetée le 23 octobre 1932, mais suscitera la crainte et la colère des plus fortuné·e·s.

Double page précédente:

Manifestation de chômeurs, place de Cornavin, novembre 1931.

Photographie Michel Bruno. [COLLÈGE DU TRAVAIL](#)



Grève des couvreurs pour une augmentation des salaires. Au centre, à gauche du tambour, Lucien Tronchet. Genève, septembre-octobre 1931. [COLLÈGE DU TRAVAIL](#)



Affiche de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) qui appelle à une grève générale le samedi 3 septembre 1932. [COLLÈGE DU TRAVAIL](#)

Face à la crise, le patronat tente de baisser les salaires de 10% dans le secteur du bâtiment. En réponse, la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) lance une grève générale. Bien que la grève soit limitée, Lucien Tronchet (1902-1982) y voit le « prélude de demain, qui déclencherà la grande grève générale insurrectionnelle qui permettra aux travailleurs la reprise des moyens de production », *L'Ouvrier du bois et du bâtiment*, 7 septembre 1932.



Le Travail, 23 octobre 1931. Dessin de Noël Fontanet (sous le pseudonyme Hugues). BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Lors de la campagne pour les élections au Conseil national de 1931, les socialistes dénoncent la collusion des partis de droite et du centre à travers une affiche, également reproduite en une du *Travail*. Tout comme leurs adversaires politiques, ils font appel à Noël Fontanet (1898-1982), pourtant engagé à l'extrême droite, mais qui ne craint pas de mettre parfois son talent au service du mouvement ouvrier!



Le Travail, 17 juillet 1931. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

En février 1931, Léon Nicole (1887-1965) dénonce la situation financière désastreuse de la Banque de Genève, un établissement privé dans lequel siègent deux conseillers d'État, le radical Alexandre Moriaud (1871-1955) et le démocrate Frédéric Martin (1872-1942). Sa faillite en juillet conduit à une crise politique majeure et exacerbe les tensions entre Léon Nicole et les radicaux.



La Bise, 27 février 1932. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

En février 1932 s'ouvre à Genève la Conférence internationale du désarmement. Le conseiller d'État Frédéric Martin interdit les manifestations de rue prévues par les communistes et les socialistes. Il fait par ailleurs stationner à Genève une école de sous-officiers en vue d'une éventuelle intervention de la troupe. L'armée équipe plusieurs camions de la voirie de la Ville de Genève avec des mitrailleuses, ce qui fait craindre à la gauche leur utilisation meurtrière. Le Conseil d'État s'engage alors à en empêcher l'usage.



Le Pilori, 9 janvier 1931. Dessin de Noël Fontanet (sous le pseudonyme Hugues). BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

En 1923, Georges Oltramare (1896-1960) fonde *Le Pilori*, avec lequel il entend bousculer et mobiliser la droite réactionnaire. Il s'appuie sur les caricatures féroces, souvent outrancières et antisémites, de Noël Fontanet et y dénigre celles et ceux qu'il présente comme responsables des maux de Genève: les juifs, les francs-maçons et les dirigeants de gauche.



Affiche de l'Union nationale avec le portrait de Georges Oltramare, 1937. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Projet d'affiche contre l'initiative fiscale du Parti socialiste, Noël Fontanet, 1932. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Au printemps 1932, en réponse à la crise, le Parti socialiste lance une initiative fiscale drastique: elle prévoit d'exonérer la grande majorité des contribuables et de faire porter la charge fiscale sur la minorité la plus fortunée. Elle est vigoureusement combattue par la bourgeoisie qui y voit une « machine de guerre » contre ses intérêts.



Le Pilori, 30 septembre 1932, p. 6. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

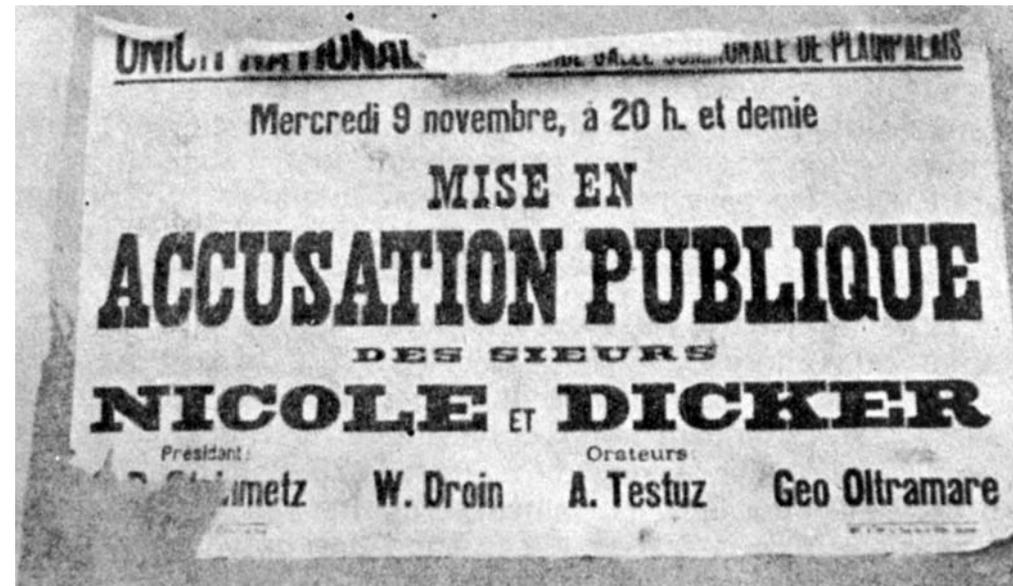
Admirateur des régimes autoritaires, en particulier de l'Italie mussolinienne, Georges Oltramare se rend en Allemagne en septembre 1932 pour suivre l'action du parti national-socialiste d'Adolf Hitler, qui est alors aux portes du pouvoir. Début octobre, il donne une conférence à Genève sur son séjour, dont il rapporte certaines méthodes de propagande.

2. Une provocation fasciste

Début novembre 1932, l'Union nationale cherche à capitaliser sur le récent échec de l'initiative fiscale du Parti socialiste. Elle décide de s'attaquer à deux de ses principaux dirigeants, Léon Nicole et Jacques Dicker, en annonçant par voie d'affiche leur « mise en accusation publique », le 9 novembre à la Salle communale de Plainpalais.

Les autorités refusant d'intervenir, le Parti socialiste appelle à une contre-manifestation pour porter la contradiction à l'Union nationale. Il cherche à mobiliser l'ensemble du monde ouvrier par des appels dans *Le Travail* mais aussi en prenant contact avec les anarchistes et les communistes. De son côté, l'Union nationale serre les rangs, prépare son service d'ordre et appelle ses sympathisants à faire front.

Informé de la contre-manifestation, le Conseil d'État craint que la police ne suffise pas à protéger la réunion de l'Union nationale et demande à Berne le renfort de l'armée. Malgré ses réticences, le Conseil fédéral finit par accepter d'envoyer à Genève les jeunes soldats d'une école de recrues stationnée à Lausanne.



Affiche de l'Union nationale, novembre 1932. Photographie tirée de Jacques Dicker, *Le procès Nicole, plaidoirie*, 1933. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Inspirée des méthodes de propagande nazies, la « mise en accusation publique » est annoncée par une affiche placardée le week-end des 5 et 6 novembre 1932 sur les murs de Genève. L'affiche est accompagnée de la distribution et du collage d'un violent tract anonyme : « L'immonde Nicoulaz, le juif russe Dicker et leur clique préparent la guerre civile. Ils sont les valets des soviets. Abattons-les ! À bas la clique révolutionnaire. »



Léon Nicole
(1887-1965)
Photographie
Frank Henri Jullien,
10 octobre 1933.
COLLÈGE DU TRAVAIL

Issu d'une famille paysanne de Montcherand (VD), il devient dès les années 1920 l'un des dirigeants du Parti socialiste genevois et l'une des principales figures de son aile gauche. Rédacteur en chef du quotidien *Le Travail* et tribun réputé pour ses discours enflammés, il siège alors au Grand Conseil genevois et au Conseil national.



Jacques Dicker
(1879-1942)
Photographie
Frank Jullien,
années 1930.
ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Né dans une famille juive d'Ukraine, où il a milité au sein du Parti socialiste révolutionnaire, il se réfugie à Genève en 1906 pour échapper à la répression. Devenu avocat et naturalisé suisse en 1915, il est en 1932 président du Parti socialiste genevois et la tête pensante de son aile gauche.

« Ni le Parti socialiste, ni la classe travailleuse genevoise ne sont prêts à accepter à Genève l'acclimation de ces mœurs politiques à la mode fasciste. »

Lettre du Parti socialiste genevois au Conseil d'État

citée dans un article intitulé « La canaille fasciste essaie de sévir à Genève », *Le Travail*, 7 novembre 1932, p. 6.



Le Travail, 9 novembre 1932, p. 4 (extraits).

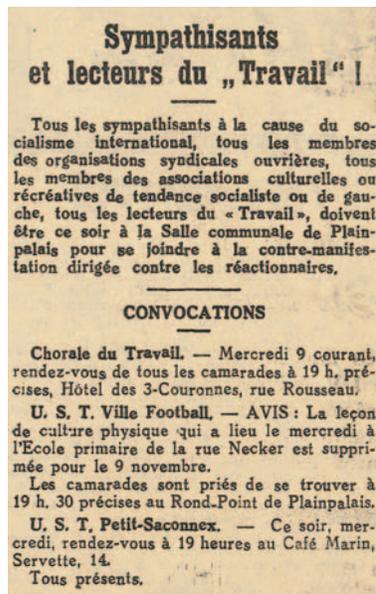
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Dans des courriers adressés au Conseil administratif (la Ville de Genève étant propriétaire de la Salle communale de Plainpalais) et au Conseil d'État le 6 novembre, le Parti socialiste annonçait « décliner toute responsabilité » si la location de la salle à l'Union nationale était maintenue. Les autorités n'ont pas donné suite à cette mise en garde, arguant de la défense du « droit de réunion ».

« Léon Nicole a fait appel à moi, pour que je participe à titre d'appui avec mes camarades du bâtiment à cette manifestation, puisque l'on prévoyait un certain grabuge. »

Lucien Tronchet, syndicaliste anarchiste

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 0'50"). COLLÈGE DU TRAVAIL pour l'écouter :



L'appel à manifester s'adresse à toute la classe ouvrière et notamment aux différentes organisations syndicales, sportives et culturelles qui la constituent.



Placard de l'Union nationale fixé sur un char à bras, 9 novembre 1932.

ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE



Georges Oltramare (1896-1960)
Photographie Frank Henri Jullien, 1930.

COLLÈGE DU TRAVAIL

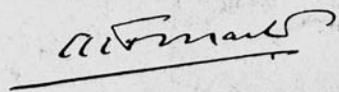
Surnommé « Géo » en raison de ses initiales, il naît à Genève dans une famille aisée. Après des études de droit avortées, il mène une carrière d'écrivain et d'acteur et publie dès 1923 *Le Pilon*, un journal satirique réactionnaire et antisémite. En 1930, il contribue à la fondation d'un parti à l'idéologie fasciste, l'Ordre politique national, qui fusionnera en 1932 avec l'Union de défense économique pour former l'Union nationale.

9 novembre 1932.

L'Ecole de recrues a comme mission:

- 1) De garder la caserne et l'Arsenal.
- 2) Protection du Palais de la S.D.N. Quai Wilson.
- 3) De coopérer à l'action de la police en vue du maintien de l'ordre à la rue de Carouge et aux environs de la Salle communale de Plainpalais, dès qu'elle en sera requise par le Président du Conseil d'Etat et jusqu'à la fin de la manifestation, sur ordre et suivant instructions ultérieures.
- 4) Rétablissement de l'ordre en ville après la manifestation.

LE CONSEILLER D'ÉTAT
Chargé du Département de Justice, Police et Militaire



Ordre de mission de l'école de recrues, signé par le conseiller d'État Frédéric Martin, 9 novembre 1932. [ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE](#)

C'est le jour-même, en début d'après-midi, que l'école de recrues III/1 de Lausanne est prévenue qu'elle aura à faire un « service d'ordre ». Son commandant, le colonel Léderrey (1880-1965), annonce aux soldats que des troubles sont à craindre à Genève, les assermente et leur distribue des munitions. Ils arrivent à Genève en fin d'après-midi et défilent fanfare en tête par le pont du Mont-Blanc, les rues Basses, la Corratierie et la place Neuve avant de rejoindre leurs cantonnements dans le quartier de Plainpalais.

« À Lausanne, nous avons été avisés que nous serions transportés à Genève, que nous aurions éventuellement un service d'ordre à faire et nous avons été assermentés. »

Raymond Burnat, premier lieutenant
EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR
GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC
EN 1972 (DURÉE 0'38"). COLLÈGE DU TRAVAIL
pour l'écouter :



« Le colonel Léderrey a posé la question : "Ceux qui ne suivraient pas les ordres de leur supérieur, devant !". Pour moi, ça a été l'occasion de me sortir de cette espèce de traumatisme qui m'avait marqué au moment où j'avais entendu qu'il faudrait tirer. Et je me suis avancé. »

Maxime Chalut, recrue réfractaire
EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR
GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC
EN 1972 (DURÉE 1'33"). COLLÈGE DU TRAVAIL
pour l'écouter :



Frédéric Martin
(1872-1942)
Photographie
Frank Henri Jullien,
vers 1930.

[COLLÈGE DU TRAVAIL](#)

Descendant d'une famille patricienne genevoise, il fait des études de droit et adhère au Parti démocrate (ancêtre du Parti libéral). Membre du conseil d'administration du *Journal de Genève* et de la Banque de Genève, il est en 1932 président du Conseil d'État et responsable du Département de justice, police et militaire.



Ernest Léderrey
(1880-1965)
Photographie publiée
dans la *Revue militaire*
suisse, mai 1965.

[ETH-BIBLIOTHEK](#)

Né à Grandvaux (VD), il accomplit des études de droit, puis fait carrière dans l'armée. Colonel dès 1927, il devient ensuite officier-instructeur. En 1932, il est commandant d'école de recrues à Lausanne.

3. Une soirée meurtrière

Le soir du 9 novembre, dès 18 h 45, la police bloque les accès à la Salle communale de Plainpalais. Les manifestant-e-s arrivent en nombre et plusieurs discours enflammés sont prononcés par le socialiste Léon Nicole, l'anarchiste Lucien Tronchet et le communiste Francis Lebet. Si l'ambiance est bruyante et déterminée, la police n'est débordée qu'une fois, brièvement, vers 20 h 45, lorsqu'une chaîne cède sous la pression. Les agents rétablissent néanmoins rapidement le barrage en frappant la foule du plat de leur sabre.

À 21 h, Frédéric Martin fait intervenir l'armée bien que la situation semble se calmer. Le colonel Léderrey envoie alors une compagnie d'une centaine d'hommes sous les ordres du major Perret et du lieutenant Burnat. Elle remonte la manifestation en deux files indiennes. Les militaires se retrouvent isolés au sein de la foule : certains officiers se font prendre à partie et frapper, tandis qu'on tente de désarmer les soldats et qu'on les appelle à fraterniser. Des casques et des armes sont arrachés et brisés. La compagnie finit par battre en retraite.

Devant le Palais des expositions (à l'emplacement de l'actuelle esplanade d'Uni Mail), alors qu'elle n'est plus suivie que par un groupe de manifestant-e-s hostiles et se trouve à 200 mètres de la caserne, la compagnie s'arrête et prend position. À 21 h 34, après une sommation confuse, l'armée fait feu, tuant plusieurs personnes et en blessant des dizaines d'autres. Tandis que la nouvelle de la fusillade se répand et qu'on emmène les blessé-e-s, un cortège parcourt la ville en dénonçant ce massacre. Vers 23 h, il est finalement dispersé par la police à Cornavin.



Genf, gravure de Clément Moreau, 1932. CLÉMENT MOREAU STIFTUNG

Clément Moreau est le pseudonyme que prend Carl Meffert (1903-1988) lors de son exil en Suisse. Né en Allemagne, il se forme comme peintre et graveur et s'engage aux côtés du mouvement ouvrier, publiant ses gravures dans différents périodiques allemands et suisses.

« On voulait pénétrer dans la Salle communale, on ne pouvait pas admettre que cet homme puisse faire le procès de nos deux leaders, impunément, sous la protection de la police. Ça ne pouvait pas se concevoir. »

Milo Lüscher, militant communiste

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 1'14"). COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



Salle communale de Plainpalais, vers 1915. Photographie Jullien. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Pour protéger le meeting fasciste, la police installe des barrages dans les rues conduisant à la Salle communale de Plainpalais à l'aide de chaînes fixées aux murs des immeubles voisins. Elle en filtre les accès en collaboration avec le service d'ordre de l'Union nationale. Le chef de la police Georges-Oscar Zoller (1890-1966) et le conseiller d'État Frédéric Martin sont sur place pour coordonner l'action des forces en présence : policiers, militaires, pompiers et gardes-frontières. Ils ont également l'appui de membres de la Garde civique, une milice bourgeoise créée lors de la grève générale de 1918.

« Quand la manifestation a commencé, nous avons mis [des chaînes] à la hauteur du Casino-théâtre, et les manifestants ont été arrêtés à ce moment-là. »

Charles Knecht, inspecteur de sûreté

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 1'34"). COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



« La foule était très serrée, mais calme. Nous étions près de la chaîne de barrage. Naturellement, il y avait un beau vacarme, sifflets à roulette, couplets de *L'Internationale*, mais tout cela ne dépassait pas ce qui se produit toujours dans des cas de ce genre. »

Mademoiselle A., manifestante

TÉMOIGNAGE CITÉ PAR LA FÉDÉRATION SUISSE DES SOCIALISTES RELIGIEUX, À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ, 1933, P. 24

« J'ai été moi-même frappé, vraisemblablement d'un coup de matraque sur la nuque, et de probablement un coup de poing américain en plein visage. Je n'ai pas reçu de poivre, mais du gravier. »

Raymond Burnat, premier lieutenant

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 1'21"). COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



« La foule était très excitée, et considérable, ça grouillait. Personnellement, je me rappelle très bien qu'un jeune gars a essayé de me prendre mon fusil. C'est évident que la foule en voulait aux officiers. »

Ernest Rogivue, caporal

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 0'40"). COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



**Photographie aérienne
du quartier de Plainpalais,
vers 1932.**

Photo aérienne Borner.

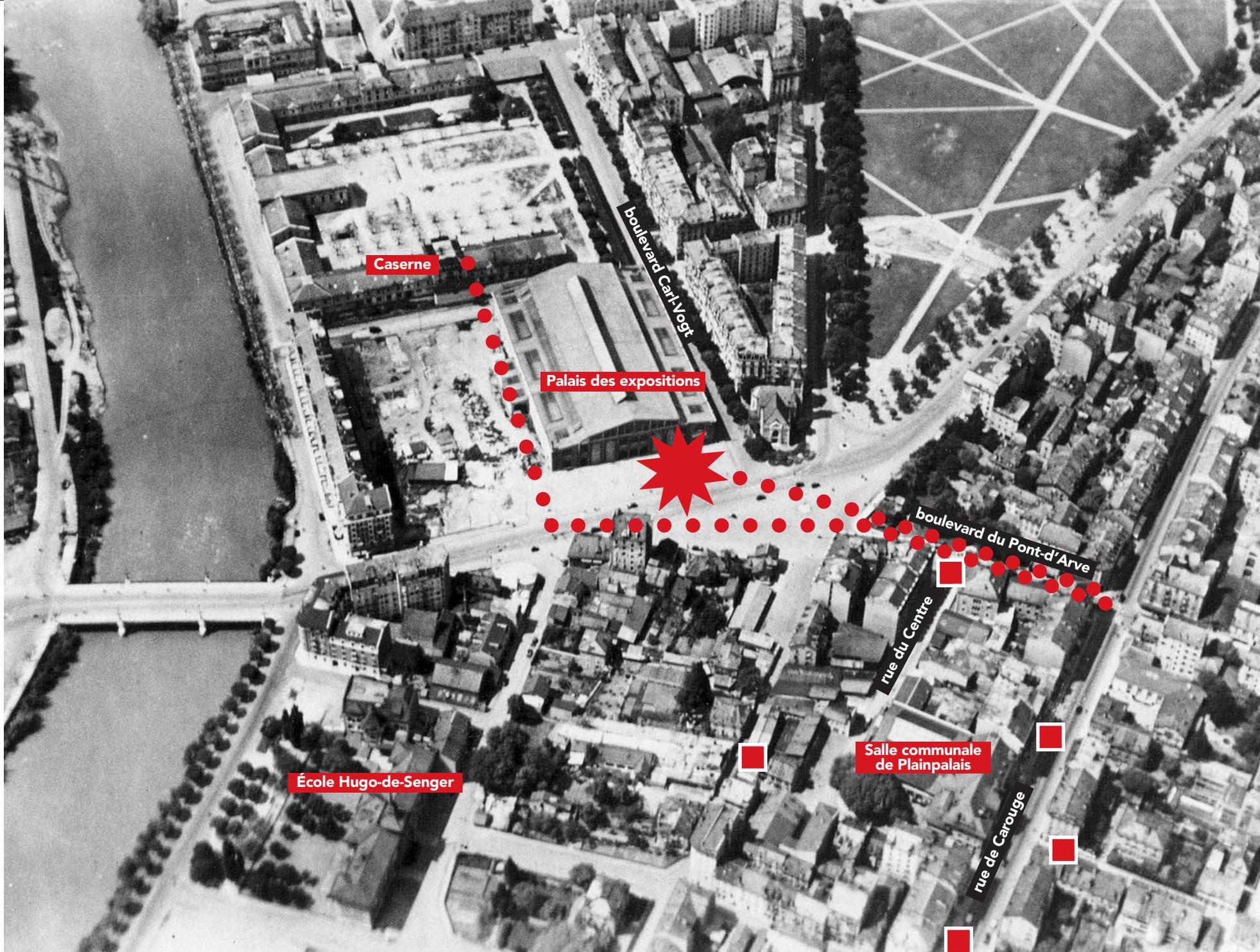
ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

L'essentiel de la manifestation, qui groupe entre 5000 et 8000 personnes, est réuni à la rue de Carouge, face au barrage principal interdisant l'accès à la Salle communale.

La 1^{re} compagnie du lieutenant Burnat (1901-1978), partie de la caserne de Plainpalais, longe le Palais des expositions puis emprunte le boulevard du Pont-d'Arve.

C'est en arrivant à l'intersection avec la rue de Carouge qu'elle se trouve bloquée et malmenée par la foule. Elle recule alors jusqu'au Palais des expositions, où elle se regroupe et d'où sera donné l'ordre de tirer.

La 3^e compagnie, stationnée à l'école Hugo-de-Senger, est appelée en renfort dès les premiers heurts à la rue de Carouge, mais n'arrivera sur les lieux que vers 22h, son lieutenant n'ayant pas compris les ordres reçus.



● ● ● Parcours de l'armée, de la caserne à la rue de Carouge, puis au Palais des expositions, d'où partent les tirs.

■ Barrages de police. L'entrée principale de la Salle communale de Plainpalais, sur la rue de Carouge, est fermée. L'entrée secondaire sur la rue du Centre (actuelle rue Henri-Christiné) est réservée aux participants de l'Union nationale.

« À ce moment, plusieurs hommes âgés sont intervenus, en levant les bras et en s'adressant aux soldats. Je les ai entendus crier: "Camarades-soldats, vous ne tirerez pas sur les ouvriers". »

P. D., témoin des événements
TÉMOIGNAGE CITÉ PAR LA FÉDÉRATION SUISSE
DES SOCIALISTES RELIGIEUX,
À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ, 1933, P. 40

« J'étais à côté des trouffions, devant le Palais des expositions, ils avaient fait un demi-cercle. Je leur disais: "Vous allez pas tirer, non! Vous allez pas faire les imbéciles!" J'ai compris quand les soldats du premier rang ont commencé à se mettre à genoux et à mettre leur fusil en position. »

Louis Rieben, ouvrier syndiqué
EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR PAULETTE DELEVAL
ET CHRISTIANE WIST EN 1983 (DURÉE 0'54"). COLLÈGE DU TRAVAIL
pour l'écouter :



« Au premier moment, la foule crut que les soldats avaient tiré à blanc, mais de partout partirent des cris d'épouvante. Les soldats avaient tiré, à moins de 20 mètres, sur les manifestants. Ce fut dans toutes les rues une panique et un sauve-qui-peut général. »

Tribune de Genève, 11 novembre 1932

« Mon meilleur copain de l'époque, Melchior Allemann, se trouvait à mes côtés boulevard du Pont-d'Arve. Tout d'un coup, Melchior, qui tenait d'une main sa moto, me montre son autre main ensanglantée. À peine eut-il le temps de se retourner qu'il était touché en pleine tête et tué sur le coup. »

André Bösiger, militant anarchiste
SOUVENIRS D'UN REBELLE. SOIXANTE ANS DE LUTTE
D'UN LIBERTAIRE JURASSIEN, 1992, P. 51

« Quand on est arrivés vers le café, c'est là qu'on a vu les premiers gens qui arrivaient blessés, qui étaient sur un billard. Le billard était ensanglanté. Après, des ambulances sont venues. »

Francis Baeriswyl, militant socialiste
EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR
GEORGES KLIEBÈS ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC
EN 1972 (DURÉE 0'53"). COLLÈGE DU TRAVAIL
pour l'écouter :



Absender Expéditeur	Plt. Piguet				
Abgang von Départ de	Genève-Caserne	Tag Jour	Monat Mois	Jahr Année	Zeit Heure
Ankunft in Arrivée à		10	11	32	1115
An Au	Cat E.R.J.III/I				
Caserne-Genève.					
Rapport sur les munitions tirées lors de l'émeute du 9.11.32					
Cp. I: cart. fus. 112					
cart. pist. 15					
cart. F.M. 30					
Cp. II, III, IV: néant					

12
Piguet

Rapport sur les munitions tirées
le soir du 9 novembre 1932.
ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

À l'ordre de tirer, la troupe réunie devant le Palais des expositions ouvre le feu pendant une quinzaine de secondes. Tous les soldats ne réagissent pas de la même manière: alors que certains ne tirent pas ou tirent en l'air, d'autres font feu à plusieurs reprises, tandis qu'un soldat porteur d'un fusil-mitrailleur vide en trois rafales l'entier des 30 cartouches que contient son chargeur. Les 15 balles de pistolets sont tirées par les trois officiers présents.

« Je suis rentré dans la salle, moi, mais ils m'ont sorti et je me suis retrouvé à plat ventre sur le trottoir, devant les flics. J'étais connu des fascistes, on allait les emmerder quand ils faisaient leurs conférences. »

Gustave Berger, militant anarchiste

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR CHRISTIANE WIST EN 1983 (DURÉE 1'19"). COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



« Dès que la salle a été complètement remplie, les portes ont été fermées et la réunion s'est déroulée conformément à son programme. Des manifestations se sont produites dans la salle, mais les interrupteurs ont été mis par des citoyens à la porte de la Salle communale de Plainpalais. »

Frédéric Martin, conseiller d'État

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL, 16 NOVEMBRE 1932, P. 6

La séance

Pendant que ces incidents se passaient, des citoyens, en nombre, s'étaient rendus à la Salle communale qui peu à peu fut entièrement remplie. A 20 h. 30, le Dr Steinmetz, qui présidait, ouvrit la séance. En sa qualité de médecin, il signala la présence à Genève de « deux microbes importés, l'un de Montcherand, et l'autre de Podolie, deux vilains parasites qui par leurs émanations pestilentielles, risquent d'infecter tout l'organisme genevois ». Mais le Dr Steinmetz constata tout aussitôt, aux applaudissements de l'assemblée, que, depuis le 22 octobre, le malade s'était réveillé et qu'il allait maintenant beaucoup mieux.

Après avoir évoqué le triste souvenir de la grève de 1918 et de la grippe et avoir rappelé qu'en ces heures sombres ce fut l'armée qui sauva le pays de la révolution et de la guerre civile, le Dr Steinmetz engagea tous les bons citoyens à se grouper pour défendre la religion, l'armée et la patrie que M. Nicole voudrait détruire.

M. Testuz fit en termes énergiques le procès des « chambardeurs moscovites » et montra le vide du programme de M. Nicole qui, là où il est réalisé, comme au paradis rouge, aboutit à un état où les chefs possèdent tout et le peuple rien.

M. William Droin, président de l'Union nationale, exposa ensuite le programme de ce groupement et, après avoir rappelé le vote du 23 octobre qui a marqué l'arrêt de la vague rouge, a fait appel au courage et à l'énergie de tous les bons citoyens pour défendre l'indépendance et la dignité de la cité.

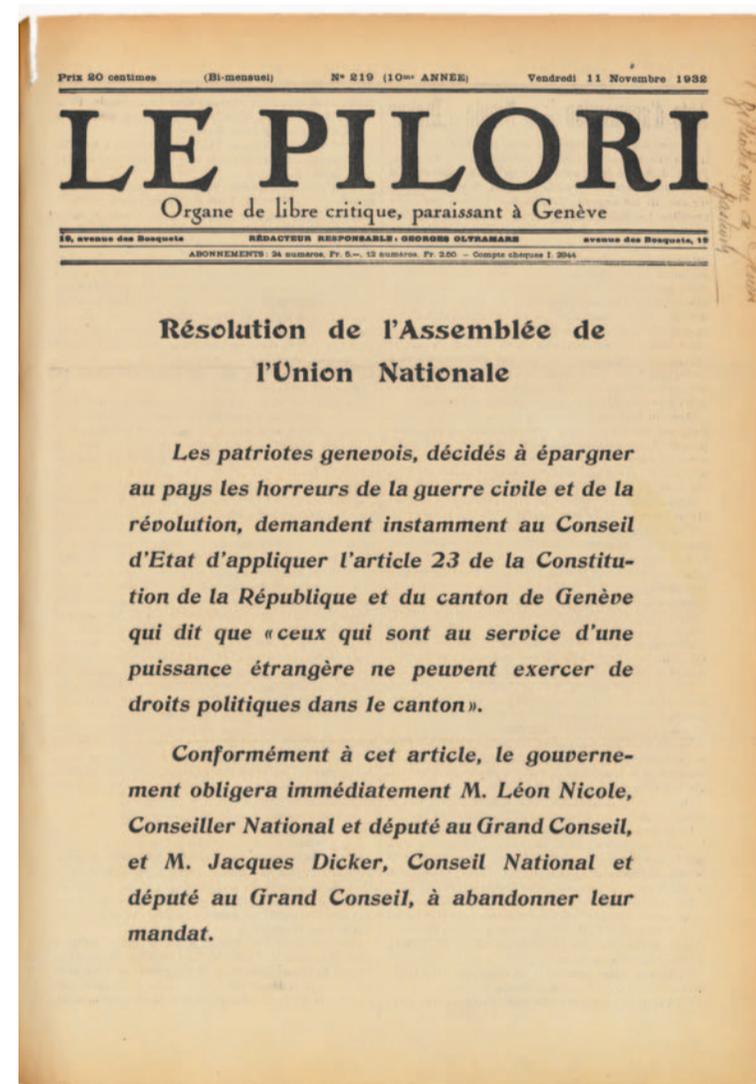
On entendit encore M. Dupont-Lachenal, qui, avec force et aux acclamations de l'assemblée, demanda que, comme cela s'est fait en France, nos autorités fassent d'urgence une loi pour retirer la naturalisation aux citoyens qui n'en sont pas dignes.

Enfin M. Georges Oltramare, dans un discours plein d'esprit et de force, montra tout d'abord le ridicule dont s'étaient couverts MM. Nicole et Dicker qui, après s'être fait les champions de la liberté de parole, venaient aujourd'hui — parce qu'ils étaient en cause — réclamer l'interdiction de cette assemblée, puis menacer les citoyens de leurs coups de sifflets, de leurs bombes puantes et de leurs yoyos explosifs.

« Sanglante émeute » (extrait), *Journal de Genève*, 10 novembre 1932, p. 4.

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Le compte rendu de l'assemblée paru le lendemain dans le *Journal de Genève* rapporte le discours réactionnaire, anticommuniste et xénophobe tenu par les orateurs de l'Union nationale. Le Dr Steinmetz en particulier, fort de son titre de médecin, recourt à une terminologie pathologisante et déshumanisante très caractéristique du discours de l'extrême droite en comparant les dirigeants de gauche à des « parasites » et des « microbes ».



Le Pilori, 11 novembre 1932.

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Tandis que les manifestant·e·s assiègent la Salle communale de Plainpalais, la « mise en accusation publique » de Léon Nicole et Jacques Dicker se déroule à l'intérieur devant un public entièrement masculin, les femmes ayant été exclues en prévision de probables bagarres. Les quelques militants antifascistes qui ont réussi à s'introduire dans l'assemblée se font frapper et expulser dès qu'ils s'expriment. En clôture de séance, l'Union nationale fait adopter une résolution qui remet en cause le statut d'élus du peuple de Léon Nicole et Jacques Dicker.

4. Les victimes



Les tirs de l'armée font treize morts et une centaine de blessé·e·s. Deux personnes meurent sur le coup et onze autres dans les heures et les jours qui suivent. Si le nombre de 65 blessé·e·s alors mentionné par la presse a souvent été retenu, un décompte précis est difficile à établir, car les personnes ayant subi des blessures légères ont souvent préféré rester discrètes, de peur de s'attirer des ennuis.

La plupart des personnes touchées ne sont pas des militant·e·s, mais de simples passant·e·s ou des curieux et des curieuses, car la circulation sur le boulevard du Pont-d'Arve n'est pas coupée et la majeure partie de la manifestation est restée à la rue de Carouge.

Du côté de l'armée, on déplore quelques hommes blessés ou contusionnés. L'absence de blessures graves et le fait que les manifestant·e·s n'aient pas fait usage des armes prises aux soldats seront par la suite évoqués par la gauche comme une preuve qu'aucun « complot révolutionnaire » n'était prévu ce soir-là.

Jeune blessé, la tête bandée,
[10-12] novembre 1932. Photographie Louis Bacchetta.
[ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE](#)



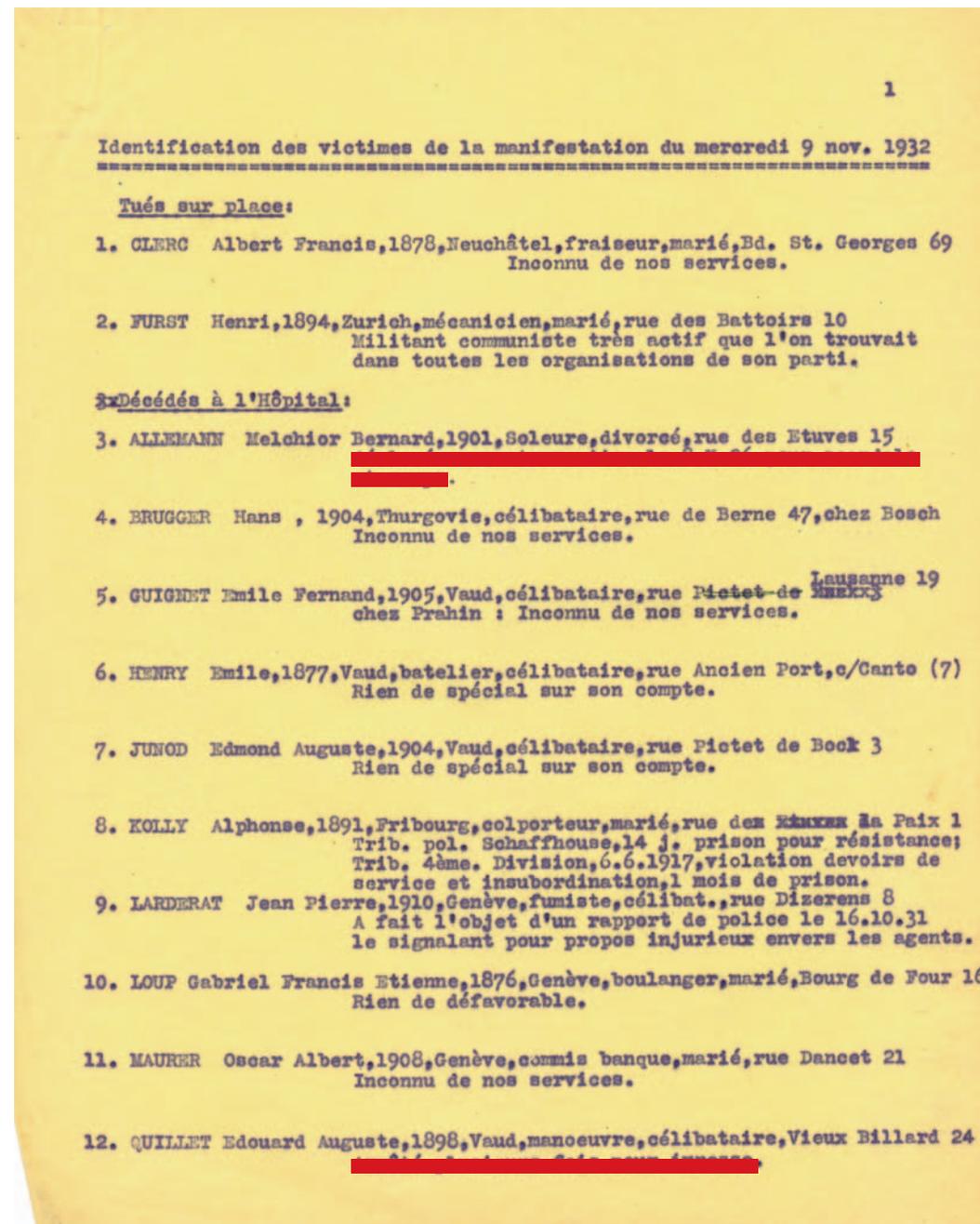
Dépouilles de personnes tuées par l'armée, [10-12] novembre 1932.
Photographie Paul Geiselhard. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Liste des victimes établie par la police, 16 novembre 1932. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Dans les jours qui suivent la fusillade, plusieurs blessés décèdent, ce qui porte finalement le nombre de morts à 13: Melchior Allemann, Hans Brugger, Francis Clerc, Henri Fürst, Émile Guignet, Émile Henry, Edmond Junod, Alphonse Kolly, Jean-Pierre Larderaz, Gabriel Loup, Oscar Maurer, Édouard Quillet et Marius Rattaz.

Parmi les 51 victimes de blessures par balle recensées par les autorités quelques jours après les événements, seules 6 figurent dans les dossiers de la police en raison de leurs activités politiques. Les autres ont la mention « Inconnu de nos services » ou « Rien de défavorable ». Plus de la moitié des personnes ont moins de 30 ans, et plus des deux tiers sont originaires d'autres cantons suisses. Seule une femme est signalée. Les métiers déclarés dénotent une grande diversité, mais le secteur du bâtiment est le plus représenté (18 personnes).

Pour des raisons de protection des données personnelles, l'identité des victimes a été masquée, sauf pour celles dont les noms étaient déjà publics. Pour ces dernières, seules les informations judiciaires non politiques ou militaires ont été cachées.



1
Identification des victimes de la manifestation du mercredi 9 nov. 1932
=====

Tués sur place:

1. CLERC Albert Francis, 1878, Neuchâtel, fraiseur, marié, Bd. St. Georges 69
Inconnu de nos services.
2. FURST Henri, 1894, Zurich, mécanicien, marié, rue des Battoirs 10
Militant communiste très actif que l'on trouvait
dans toutes les organisations de son parti.

3x Décédés à l'Hôpital:

3. ALLEMANN Melchior Bernard, 1901, Soleure, divorcé, rue des Etuves 15
[REDACTED]
4. BRUGGER Hans, 1904, Thurgovie, célibataire, rue de Berne 47, chez Bosch
Inconnu de nos services.
5. GUIGNET Emile Fernand, 1905, Vaud, célibataire, rue Pictet-de ^{Lausanne 19} ~~EMERSON~~
chez Prahin: Inconnu de nos services.
6. HENRY Emile, 1877, Vaud, batelier, célibataire, rue Ancien Port, c/Canto (7)
Rien de spécial sur son compte.
7. JUNOD Edmond Auguste, 1904, Vaud, célibataire, rue Pictet de Book 3
Rien de spécial sur son compte.
8. KOLLY Alphonse, 1891, Fribourg, colporteur, marié, rue des ~~Écoles~~ La Paix 1
Trib. pol. Schaffhouse, 14 j. prison pour résistance;
Trib. 4ème. Division, 6.6.1917, violation devoirs de
service et insubordination, 1 mois de prison.
9. LARDERAT Jean Pierre, 1910, Genève, fumiste, célibat., rue Dizerens 8
A fait l'objet d'un rapport de police le 16.10.31
le signalant pour propos injurieux envers les agents.
10. LOUP Gabriel Francis Etienne, 1876, Genève, boulanger, marié, Bourg de Four 16
Rien de défavorable.
11. MAURER Oscar Albert, 1908, Genève, commis banque, marié, rue Dancet 21
Inconnu de nos services.
12. QUILLET Edouard Auguste, 1898, Vaud, manoeuvre, célibataire, Vieux Billard 24
[REDACTED]

Décédés à l'Hôpital (suite):

13. RATAZ Marius Adolphe, 1895, Genève, régent primaire, marié, Thônex
Inconnu de nos services.

Blessés soignés à l'Hôpital:

14. [REDACTED], 1889, Neuchâtel, horloger, marié, Bd. Carl Vogt 5
Inconnu de nos services.
15. [REDACTED], 1909, Vaud, menuisier, célibataire, Av. Luserna 38, c/parents
Inconnu de nos services.
16. [REDACTED], 1908, fondeur, Vaud, rue puiserande 3, c/Berthoud
Chambre Pénale 1.3.26, internement dans maison
de réforme pendant deux ans (vol au Gr. Passage).
17. [REDACTED], 1880, Genève, relieur, marié, rue des Savoises 6
Rien de défavorable.
18. [REDACTED], 1901, Berne, argentier, marié, rue Voltaire 24
Inconnu de nos services.
19. [REDACTED], 1898, Berne, manoeuvre, célibataire, rue David Dufour 6
Le 11.8.1928, contrav. pour scandale nocturne
le 27.4.1929, arrêté pour ivresse.
20. [REDACTED], 1907, typographe, rue Versonnex 19
A fait l'objet d'une plainte de [REDACTED] pour
coups en sortant du travail en février 1926.
21. [REDACTED], 1898, Berne, mécanicien, célibataire, r. Caroubiers 3
En 1918 arrêté sur mandat du Juge d'Instruction
de Bienne pour vol de 2000 fr. par effraction,
cond. 18 mois de prison; 1923 plainte pour coups
et menaces, envers [REDACTED].
22. DAVIET Jules, 1887, Genève, terrassier, marié, Av. Henri Dunant 15
Un des militants communistes le plus actif,
expulsé de France en 1918, arrêté lors de la ma-
nifestation Sacco et Vanzetti en 1927 et le 4.2.32
dans une manifestation communiste.
23. [REDACTED], 1898, Genève, maçon, marié, rue des Pêcheries 11
Inconnu de nos services.
24. [REDACTED], 1914, Valais, manoeuvre, célib., Bourg de Four 25
Inconnu de nos services.

Blessés soignés à l'Hôpital: (suite)

25. [REDACTED], 1905, Valais, chauffeur de taxi, r.N. du Molard 19
Rien de défavorable dans nos services.
26. [REDACTED], 1910, Soleure, charcutier, célib., r. Ex-Vives 6, c/Wehr
Le 10.1.1932, contrav. pour tapage nocturne.
27. [REDACTED], 1913, Valais, manoeuvre, célibat., rue de Carouge 66 bis
Le 2.X.32, contrav. pour scandale nocturne.
28. [REDACTED], 1909, Vaud, aide-monteur, marié, Avenue du Mail 21
Condamné à Neuchâtel le 28.1.1930 à 30 fr. amende
pour actes de violence en public.
29. [REDACTED], 1885, Genève, empl. hôtel, marié, rue du Contrat Social 24
Rien de défavorable.
30. [REDACTED], 1910, Fribourg, menuisier, célibataire, Bd. St. Georges 4
Déclaré en contravention le 9.9.30, pour ivresse.
31. [REDACTED], 1906, Fribourg, app. droguiste, célib., r. Deux Ponts 7
(sortie) Inconnue de nos services.
32. [REDACTED], 1911, Thurgovie, serrurier, célib., r. Peupliers 8 c/Vuilim
Rien de défavorable.
33. LUSCHER Emile, 1898, Genève, courtier, marié, rue de Lausanne 32, c/sa mère
Militant communiste très connu qu'on retrouve dans
toutes les manifestations et les diverses organi-
sations de son parti.
34. [REDACTED], 1915, Argovie, app. typo, célib., r. Deux Ponts 10, c/par.
Inconnu de nos services.
35. [REDACTED], St. Gall, garçon boucher, célib., r. Grosselin, c/Fehlmann
Inconnu de nos services.
36. [REDACTED], 1890, Vaud, manoeuvre, marié, rue Masbou 10
Rien de spécial à nos services.
37. [REDACTED], 1907, Fribourg, serrurier, marié, rue David Dufour 8
Déclaré en contrav. le 21.X.28 pour scandale noct.

Blessés soignés à l'Hôpital (suite):

38. [REDACTED], 1913, Berne, o.pâtissier, célib., Coulouv. 23 bis
Inconnu de nos services.
39. [REDACTED], 1880, Vaud, manoeuvre, marié, r.Mich.du Crest 15 (sorti)
Rien de défavorable.
40. [REDACTED], 1893, Genève, horloger, marié, rte.Genève 10f
Inconnu de nos services.
41. [REDACTED], 1903, Zurich, manoeuvre, marié, rue des Asters 6 (sorti)
Inconnu de nos services. (sola)
42. [REDACTED], 1914, Vaud, manoeuvre, célib., rue Goetz Monin 11
Inconnu de nos services.
43. [REDACTED], dit Ali, 1910, Tessin, menuisier, célib., rue de la Paix 11
Fréquente les réunions du groupe anarchiste
"Le Réveil".
44. [REDACTED], 1901, Genève, laitier, marié, Avenue Frontenex 3
Inconnu de nos services.
45. [REDACTED], 1908, Zurich, ajusteur, célibataire, rue du Nord 17, c/Hermann
Inconnu de nos services.
46. [REDACTED], 1893, Vaud, magasinier, marié, Quai du Rhône 49
Déclaré en contrav. le 2.6.25 pour scandale c/lui
Juin 1925 plainte de sa femme pour abandon famille
30.9.18 arrêté p.empêch. à arrestation,
18.5.30 contrav. pour scandale noct. et bataille.
47. TRONCHET Pierre, 1913, Genève, plâtrier-peintre, célib., r.Vautier 29, Carouge
16.11.30 contr. pour scandale nocturne; arrêté le
6.4.32 dans manifestation communiste pour outrage
et rébellion. Suit son frère Lucien, milit. anarch.
48. [REDACTED], Genève, commis, marié, rue Grenus 10:
Arrêté plusieurs fois pour ivresse et scandale
et coups envers sa femme. Arrêté en 1928 sur
plainte de sa femme pour coups.
49. [REDACTED], 1875, Genève, empl. Abattoirs, marié, Grand Lancy
Inconnu de nos services.
50. [REDACTED], 1910, Neuchâtel, élect., célib., 176 Chêne-Bourg (Villette)
Inconnu de nos services.

Blessé soigné à la Clinique Beaulieu:

51. [REDACTED], 1913, Genève, app.commerce, célib., r.Bernard Dussaud 5, c/Lacra
Rien de spécial à nos services.

Toutes ces personnes, de l'avis des médecins, ont été blessés par des balles. Un doute pourrait subsister en ce qui concerne Rattaz. Le rapport d'autopsie pourra peut-être préciser son cas.

Genève le 16 novembre 1932.

[Signature]



Examen d'un impact de balle.
[10-12] novembre 1932. Photographies Max Kettel.
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Impact de balle sur la vitrine d'une boulangerie.

« La sensation de la blessure,
c'est comme quelque chose
de chaud qui pénètre,
aucune douleur. Chez moi,
la balle est rentrée d'un côté
et est sortie de l'autre.
J'ai fait 25 mètres, le temps
d'arriver au bord du trottoir. »

Milo Lüscher, militant communiste

EXTRAIT D'UN TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GEORGES KLIEBÈS
ET RICHARD GAUDET-BLAVIGNAC EN 1972 (DURÉE 0'59"). COLLÈGE DU TRAVAIL
pour l'écouter:



Passants examinant un fragment d'os d'une victime.
[10-12] novembre 1932. Photographie Max Kettel. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Soldat montrant son arme brisée, [10-12] novembre 1932. Photographie Max Kettel. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Soldats blessés, [10-12] novembre 1932. Photographie Max Kettel. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

La presse bourgeoise et l'enquête militaire font alors grand cas des attaques menées contre les soldats, allant jusqu'à écrire que « 80 officiers, sous-officiers et soldats ont été atteints ou blessés », tandis que d'autres sources mentionnent 23 soldats pris en charge à l'infirmerie de la caserne. L'enquête publiée par la Fédération suisse des socialistes religieux en mai 1933, *À la recherche de la vérité*, montrera que la plupart des soldats ont souffert de simples contusions, tandis que les blessures les plus sévères (jambes cassées) ont été provoquées par deux accidents de la circulation sans lien avec la manifestation.

5. Émeute révolutionnaire ou guet-apens?

Dès le lendemain du 9 novembre, des interprétations radicalement opposées des événements s'affrontent. La bourgeoisie évoque une émeute et même un complot révolutionnaire. Elle en rejette l'entière responsabilité sur Léon Nicole et les manifestant-e-s tout en se félicitant de l'action des autorités et de la troupe. De son côté, le mouvement ouvrier dénonce un massacre commis par l'armée, voire un véritable guet-apens organisé par les autorités. La presse internationale évoque également la fusillade, souvent pour s'étonner de l'extrême brutalité de la répression.

Ordonnée le 10 novembre par le Conseil fédéral, l'enquête militaire sur la fusillade conclut, de manière particulièrement partielle et rapide, que la troupe était en état de légitime défense et qu'aucun militaire ne doit être poursuivi pénalement. La question est portée devant le Grand Conseil, puis à l'Assemblée fédérale, mais le dossier n'est pas rouvert, malgré les interventions socialistes. Ces débats, marqués par un anticommunisme virulent, donnent lieu à des publications très largement diffusées.

Au sein du Parti socialiste, des divergences se font jour. Les modérés, majoritaires au niveau national, désapprouvent la politique et les discours révolutionnaires de son aile gauche. Ils condamnent la surenchère verbale et craignent que la confrontation ne desserve la cause ouvrière. Ils tentent néanmoins de faire reconnaître la responsabilité de l'extrême droite, des autorités et de l'armée dans le drame, cherchant à rétablir les faits et en particulier l'absence de toute tentative révolutionnaire.

« Dans ma longue expérience, je n'ai pas connaissance d'un cas où l'on ait tiré sur la foule avec aussi peu de raison. Bien plus, sans raison aucune. »

Robert Dell, correspondant à Genève du *Manchester Guardian*
cité dans *Le Travail*, 14 novembre 1932

« Si les événements du 9 novembre n'ont pas pris un développement plus grand, c'est que, dans les syndicats, nous avons été un certain nombre à faire l'impossible pour que ces événements ne dégénèrent pas en d'autres troubles. »

Charles Rosselet, député socialiste,
président de l'Union des syndicats
du canton de Genève
Discours au Grand Conseil, 16 novembre 1932

« La révolution était prête: voilà la terrible vérité. L'initiative de l'Union nationale, l'attitude énergique du gouvernement, de la police et des recrues ont fait avorter cette révolution en émeute. »

Georges Oltramare, chef de l'Union nationale
« Une révolution évitée »,
Le Citoyen, 18 novembre 1932

« L'extrême gauche essaiera d'attribuer aux chefs civils et militaires la responsabilité du sang qui a coulé. Les chefs et la troupe n'ont accompli que leur devoir. Ils devaient arrêter l'émeute grandissante. La responsabilité retombe entièrement sur les agitateurs qui ont excité la foule. »

René Payot, rédacteur en chef du *Journal de Genève*
« Sanglante émeute »,
Journal de Genève, 10 novembre 1932

Pages suivantes :
Le Courrier de Genève, 10 novembre 1932.
Le Travail, *Le Genevois*, *Le Drapeau rouge*, 12 novembre 1932.

6. Une répression massive



Dès le 10 novembre au matin, les autorités ordonnent l'arrestation de Léon Nicole, ainsi que de militants socialistes, communistes et anarchistes.

Les manifestations sont interdites, la loi martiale est proclamée et l'armée occupe la ville, protégeant les bâtiments officiels et installant des mitrailleuses au coin des rues. Plus d'une centaine de personnes sont arrêtées dans les jours qui suivent, dont une grande partie sera rapidement relâchée.

Dans le même temps, le mouvement ouvrier organise des manifestations de soutien dans différentes villes. À Genève, des appels à une grève générale de protestation le samedi 12 novembre sont lancés : elle sera suivie par plus de 12 000 personnes. Le même jour se tient une journée de deuil et d'importants rassemblements accompagnent les enterrements des victimes.

En prévision de cette journée, 3500 soldats genevois sont mobilisés par le gouvernement, mais leur assermentation est chahutée, des soldats réfractaires interrompant le discours du colonel Léderrey et entonnant *L'Internationale*. Avec l'accord du Conseil fédéral, des troupes valaisannes arrivent en renfort le samedi 12. Dénoncé par la majorité du mouvement ouvrier, le recours à l'armée pour réprimer les grèves se multiplie au début des années 1930. L'ampleur de la tuerie du 9 novembre conduira les autorités à le remettre en question.

Double page précédente :

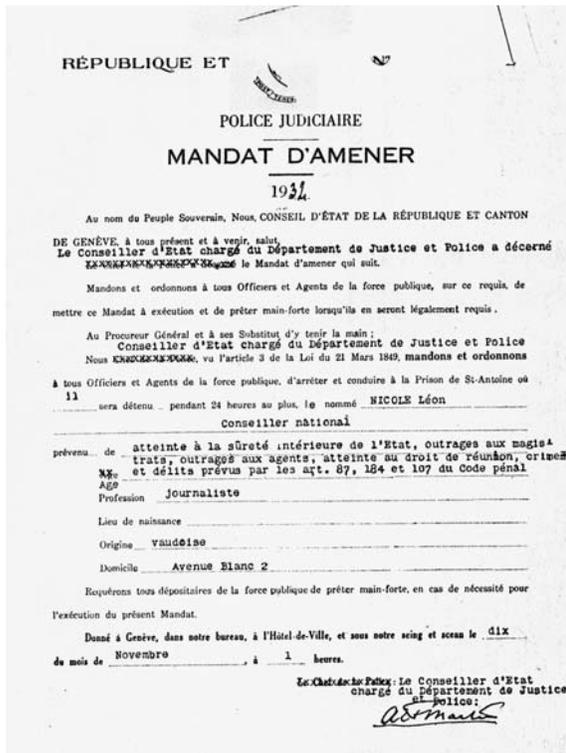
Soldats barrant l'accès au boulevard Carl-Vogt et à la caserne, rue Patru, [10-12] novembre 1932. Photographie Max Kettel. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Mitrailleuse et soldats positionnés à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'École de médecine, [10-12] novembre 1932. Photographie Paul Senn.

PFF, MBA BERNE, DÉPÔT GKS. © GKS, BERNE

Les photographies de l'occupation militaire de Genève réalisées par Max Kettel (1902-1961) et Paul Senn (1901-1953) ont bénéficié d'une très large diffusion. Elles ont notamment été publiées dans la presse magazine en Suisse, mais également à l'étranger.



Mandat d'amener Léon Nicole, 10 novembre 1932.

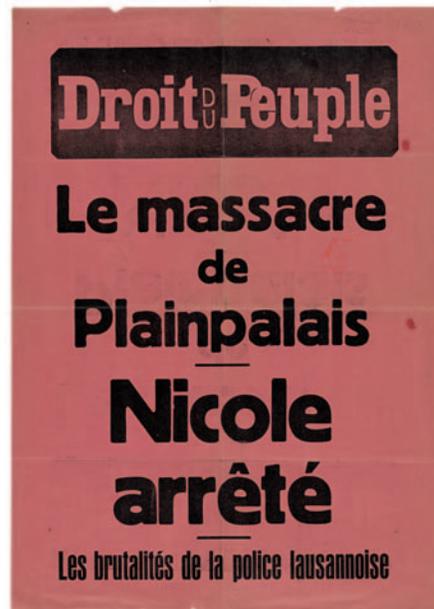
ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Par une procédure inhabituelle mais avec l'accord du Conseil d'État, Frédéric Martin signe lui-même l'ordre d'arrestation de Léon Nicole dans la nuit du 9 au 10 novembre, les autorités judiciaires ordinaires refusant de le faire dans l'immédiat et sans plus d'informations. Georges Oltramare affirmera par la suite avoir lui-même convaincu le conseiller d'État d'arrêter le dirigeant socialiste lors d'un appel téléphonique cette nuit-là.

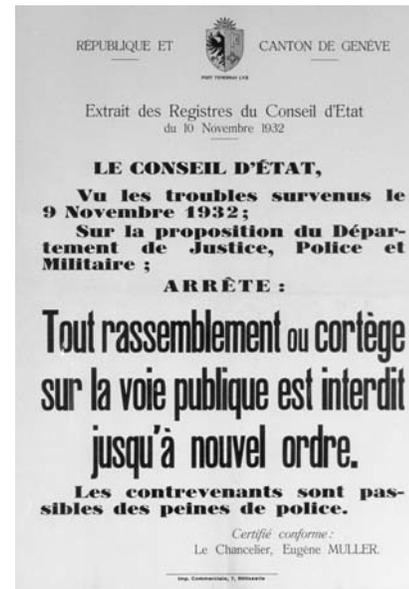


Encart publié dans *Le Travail*, 19 novembre 1932, p. 4. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

Arrêté le 10 novembre au matin, Léon Nicole est inculpé rétroactivement le 12 sous l'égide du Code pénal fédéral, moins favorable aux droits de la défense, et maintenu au secret jusqu'au 1^{er} décembre. Ses soutiens réclameront sa libération en arguant de son immunité parlementaire, ce qui sera refusé par le Conseil national. Atteint de tuberculose osseuse et craignant pour sa santé, Léon Nicole finira par obtenir, sous la menace d'une grève de la faim, de pouvoir aller se soigner à Leysin dès le 3 janvier 1933. Il devra attendre le 4 mars pour être formellement mis en liberté provisoire.



Manchette du *Droit du peuple* de Lausanne, 10 novembre 1932. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



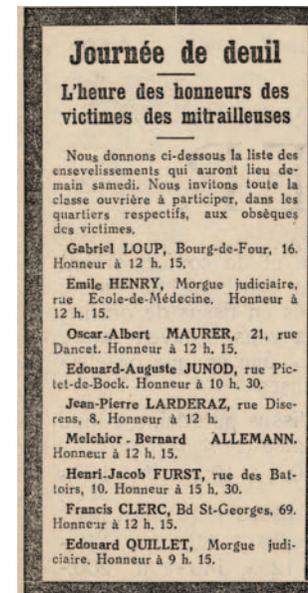
Affiche du Conseil d'État, 10 novembre 1932. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

L'interdiction de manifester sur la voie publique fait l'objet du premier arrêté que prend le Conseil d'État le 10 novembre. Les mesures suivantes, destinées à contrer la grève générale du 12, seront décrétées par le Conseil fédéral. Ce dernier soumet tout le pays au droit pénal militaire et met à la disposition du colonel Léderrey, en plus de troupes genevoises, trois bataillons de soldats valaisans.



Affiche pour un rassemblement de soutien à Zurich, 12 novembre 1932.

ARCHIVES SOCIALES SUISSES, ZÜRICH



« Journée de deuil », *Le Travail*, 11 novembre 1932, p. 6. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Enterrement d'Henri Fürst, 12 novembre 1932. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Henri Fürst (1894-1932), ouvrier communiste bien connu à Genève et membre du comité central du Parti communiste suisse, est tué sur le coup le 9 novembre, le crâne explosé par les balles du fusil-mitrailleur tirées à bout portant. Le samedi 12, son enterrement réunit plus de 3000 personnes, emmenées par des membres de la Garde ouvrière du Parti communiste portant l'uniforme.

«Apaisement bourgeois», gravure publiée dans *Le Réveil anarchiste*, 31 décembre 1932, p. 1. CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES SUR L'ANARCHISME

Le Réveil anarchiste de Luigi Bertoni (1872-1948) dénonce le gouvernement comme responsable direct du massacre, mais insiste aussi sur les effets néfastes de «l'esprit d'obéissance» inculqué aux soldats, qui les amène à accepter de tirer sur une foule désarmée.



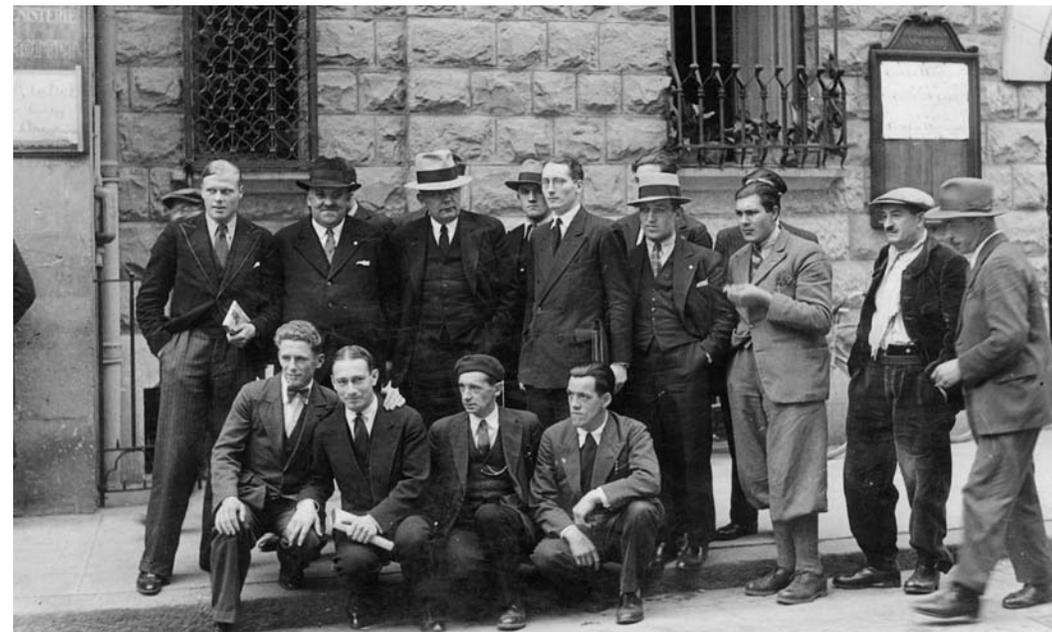
Les morts dans leur cercueil, les rescapés en prison

7. Un procès à charge

Au terme de l'instruction menée par la justice fédérale, dix-huit des quarante-deux prévenus initiaux sont inculpés. Ils sont accusés d'avoir « provoqué la foule à former un attroupement et à résister en commun à l'autorité par des voies de fait ». Les charges sont donc bien moindres que l'accusation d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État » lancée au lendemain du 9 novembre. Les Assises fédérales s'ouvrent le 15 mai 1933 à la Salle centrale à Genève et font l'objet d'une intense attention médiatique.

Le procès est mené par le juge fédéral tessinois Agostino Soldati et mobilise un jury populaire de douze hommes, dont aucun n'est genevois ni ouvrier. En dépit des tentatives des avocats de la défense d'élargir le débat au rôle des autorités civiles et militaires, la question des morts et des blessés qu'a entraînés l'intervention de l'armée n'est pas traitée. Seule la responsabilité des accusés dans les tentatives de forcer violemment les barrages de police est prise en considération.

Après trois semaines d'audience qui voient défiler plus de 300 témoins, sept accusés, dont Léon Nicole, sont condamnés à des peines allant de 2 à 6 mois de prison, tandis que onze sont acquittés. Ce jugement suscite de vives réactions de la part des organisations ouvrières qui dénoncent une « justice de classe ». Et il déçoit les adversaires de Léon Nicole, qui souhaitaient une condamnation plus lourde assortie d'une privation de droits civiques l'empêchant de se présenter aux élections.



Les inculpés du 9 novembre 1932 avant les Assises fédérales, mai 1933. COLLÈGE DU TRAVAIL

Debout (de gauche à droite): Max Hofer, Edmond Isaak, Léon Nicole, Albert Wütrich, Albert Dupont, Francis Baeriswyl, Kiamil-Noury Mahmoud, Jules Daviet, Edmond Duboud. Accroupis à l'avant: Otto Mätzler, Franz Pinggera, Francis Lebet, Auguste Millasson. Masqués au dernier rang: Émile Senn, Robert Mégevand, Pierre et Lucien Tronchet. Manque Alfred Baudin, malade lors de l'ouverture du procès.

Sept d'entre eux seront finalement condamnés à des peines de prison: les socialistes Léon Nicole (6 mois), Albert Wütrich (4 mois), Francis Baeriswyl et Edmond Isaak (2 mois), et les communistes Jules Daviet, Francis Lebet et Auguste Millasson (4 mois).



Agostino Soldati (à gauche), président du tribunal, et M^e Jacques Dicker (à droite), avocat de Léon Nicole, mai 1933. Photographie Maurice Wassermann. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

« C'est un modeste procès que vous avez à juger. La révolution n'a rien à faire dans ce débat, rien de semblable ne s'est passé à Genève. »

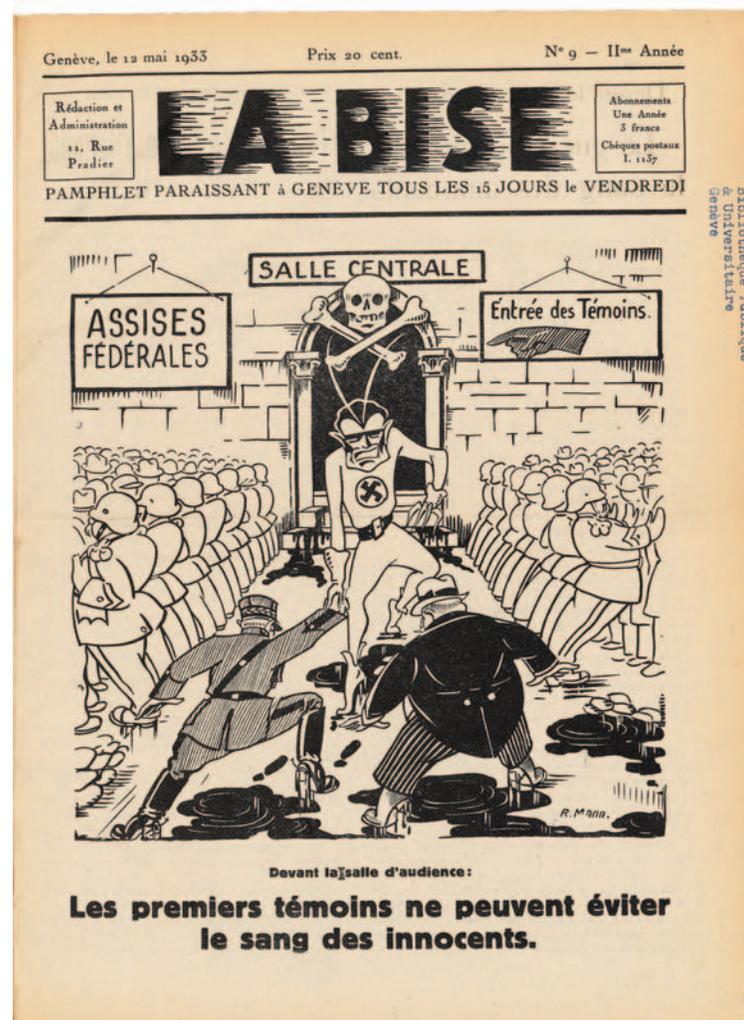
Agostino Soldati, président du tribunal
Tribune de Genève, 31 mai 1933, p. 6

« La défense a le droit et le devoir de dire que tant que Georges Oltramare et les véritables responsables du 9 novembre ne sont pas inculpés, le procès n'est pas complet; il manque quelque chose; il manque de base. »

Jacques Dicker, avocat de Léon Nicole
Le procès Nicole, 1933, p. 23

« S'il s'était trouvé à Genève un homme d'État pour dire à Nicole: "Chaque fois que vous descendrez dans la rue contrairement aux ordres de l'autorité, vous trouverez devant vous des mitrailleuses", si cet homme-là s'était trouvé, je suis persuadé que nous ne serions pas ici aujourd'hui. »

Édouard Sillig, procureur
Tribune de Genève, 31 mai 1933, p. 8



La Bise, 12 mai 1933.
Dessin signé R. Mann.
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Cette caricature dénonce la responsabilité des « premiers témoins » – Georges Oltramare, le colonel Ernest Léderrey et Frédéric Martin – dans la mort des 13 victimes et leur absence sur le banc des accusés. R. Mann, pseudonyme d'un brillant caricaturiste dont l'identité n'est pas connue, a réalisé de nombreux dessins pour *La Bise* et *Le Travail*.



Rue de la Madeleine, devant la Salle centrale, après l'annonce du verdict, 3 juin 1933. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Sur la droite, un caméraman filme la scène pour les actualités cinématographiques depuis le toit de sa camionnette.

Double page suivante:
Caricatures de Raoul Cabrol parues dans *Le Travail* en mai et juin 1933. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Le procès bénéficie d'une forte couverture médiatique. Les cinq quotidiens genevois lui consacrent chaque jour de longs comptes rendus et s'assurent les services de caricaturistes. Les photographies des débats sont interdites, ce qui n'empêche pas la publication de quelques images volées. Le quotidien socialiste fait appel au dessinateur français Raoul Cabrol (1895-1956), collaborateur du journal communiste *L'Humanité*, pour croquer quotidiennement les protagonistes du procès.

Frédéric Martin, conseiller d'État



Agostino Soldati, président du tribunal, entouré des deux juges fédéraux Émile Kirchhofer et Robert Guex. Devant le pupitre, des pièces à conviction: fusils et casques brisés, matraques et armes de poing confisquées aux manifestant-e-s.

Raymond Burnat, premier lieutenant



Une recrue qui a tiré sur la foule

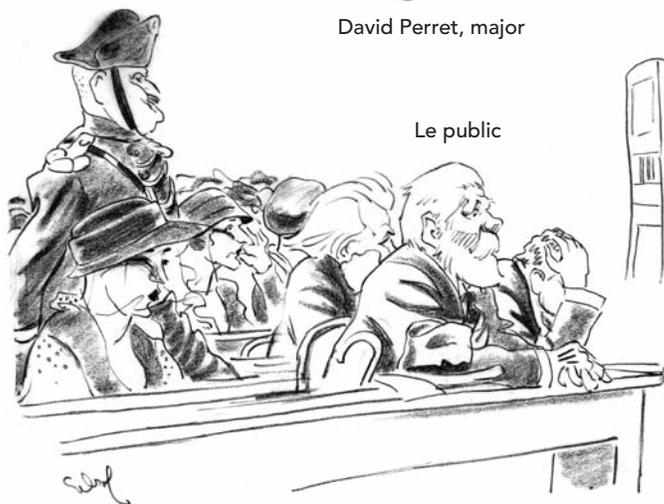


David Perret, major



Trois témoins à charge

Le public



Édouard Sillig, procureur



Léon Nicole, inculpé



M^e Jacques Dicker



Francis Lebet, inculpé



M^e Jean Vincent

Le jury



8. Les suites politiques



Manifestation électorale du Parti socialiste sur la plaine de Plainpalais pour les élections cantonales de novembre 1933. COLLEGE DU TRAVAIL



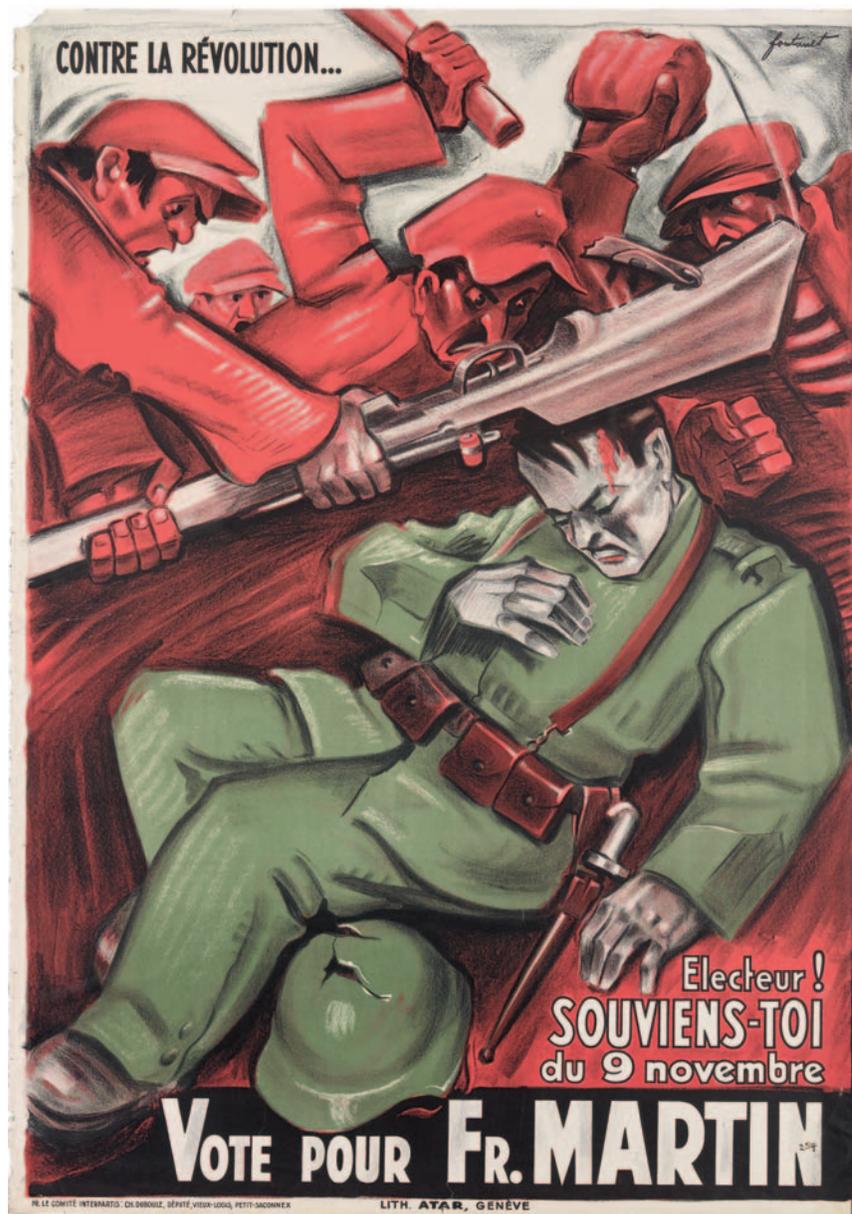
Dessin de presse de R. Mann, *Le Travail*, 24 février 1933. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Lors de l'élection complémentaire au Conseil des États de février 1933, le Parti socialiste genevois présente Albert Naine (1871-1957).



Caricature de Noël Fontanet, *Le Pilori*, 17 février 1933. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Ce dessin se sert de manière particulièrement exemplaire des stéréotypes développés contre le mouvement ouvrier à la suite de la grève générale de 1918: la manipulation par Moscou des socialistes et communistes suisses et la figure du féroce et dangereux bolchevique.



Affiche de soutien à Frédéric Martin, février 1933. Noël Fontanet. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Noël Fontanet produit une affiche extrêmement puissante qui synthétise la lecture que la droite donne des événements: elle se focalise sur la violence des manifestant-e-s envers les soldats tout en invisibilisant les morts et blessé-e-s que provoque l'intervention de l'armée. Frédéric Martin sera élu avec 15728 voix, soit 203 d'avance sur le socialiste Albert Naine, tandis que le communiste Jules Daviet (1887-1944) en récolte 285 et le candidat d'extrême droite, Jules-Ernest Gross (1892-1981), 161.

Le 9 novembre 1932 fait d'emblée l'objet de batailles politiques: pour les un·e·s il témoigne du danger du mouvement ouvrier, pour les autres du caractère partial et meurtrier de la répression gouvernementale. En février 1933, il est au cœur de la campagne qui conduit à l'élection de Frédéric Martin au Conseil des États: la droite et l'extrême droite font porter la responsabilité des violences sur les manifestant·e·s et agitent la menace révolutionnaire, tandis que la gauche dénonce le rôle du candidat dans la mobilisation de l'armée et son intervention meurtrière.

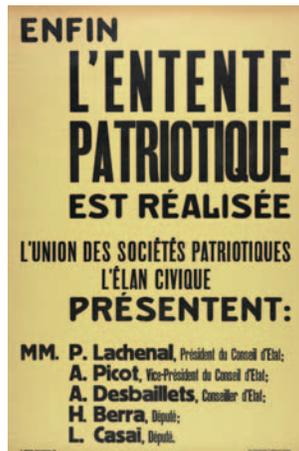
La question resurgit aux élections de novembre 1933. Quelques mois après la condamnation de Léon Nicole et de ses camarades, le scrutin leur offre une forme de revanche. Bien que la droite s'allie en une «Entente patriotique» soutenue par l'Union nationale de Georges Oltramare, les candidats socialistes obtiennent pour la première fois la majorité au Conseil d'État et Léon Nicole en prend la présidence. Au Grand Conseil par contre, le Parti socialiste reste minoritaire.

Le mouvement ouvrier genevois se mobilise par ailleurs pour rendre hommage aux victimes de la fusillade, organisant le 1^{er} mai et le 9 novembre des manifestations unitaires associant ses divers courants.



Affiche en faveur des lois cantonales restreignant la liberté de manifestation et durcissant le code pénal lors d'actions syndicales sur les chantiers. Noël Fontanet, 1933. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Nées dans le prolongement de la répression du 9 novembre 1932 et portées par le conseiller d'État Frédéric Martin, ces deux lois sont rejetées par les citoyens genevois le 1^{er} octobre 1933 à la suite d'un référendum lancé par la gauche et les syndicats.



Affiche de soutien aux candidats de droite au Conseil d'État, 1933. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Après des années de division, la polarisation engendrée par les événements du 9 novembre conduit les partis de droite à s'unir sur une liste commune, qui bénéficie de plus du soutien de l'Union nationale de Georges Oltramare. Seuls les radicaux Paul Lachenal (1884-1962) et Louis Casai (1888-1955), un ancien de l'Union de défense économique, ainsi que le démocrate Albert Picot (1882-1966), sont élus.



Appel à voter socialiste en référence au 9 novembre, vraisemblablement publié dans *Le Travail* en octobre-novembre 1933. Reproduction photographique. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Lors de l'élection au Conseil d'État des 25 et 26 novembre, les quatre candidats socialistes – Charles Naine, Maurice Braillard (1879-1965), Léon Nicole, André Ehrler (1900-1949) – sont élus.



Affiche de l'Union nationale qui se focalise sur ses deux bous émissaires habituels, Léon Nicole et Jacques Dicker. Noël Fontanet, 1933. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



Gravure de Frans Masereel, *La Révolution pacifique*, décembre 1932-janvier 1933, p. 1. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE

Lancée dans un journal antimilitariste romand édité au Locle, cette proposition satirique est reprise, sous un titre légèrement différent, dans l'*Almanach socialiste* de 1934. Elle témoigne de la vigueur de l'antimilitarisme et du pacifisme dans les milieux ouvrier, socialiste et anarchiste, mais également chrétien à Genève.



Affiche pour un hommage commun des partis socialiste et communiste à Émile Nicolet et aux victimes du 9 novembre, [1934-1936]. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

9. Une mémoire disputée



Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la référence au 9 novembre 1932 est moins présente. Elle participe néanmoins de l'identité politique du Parti du travail, créé en 1944 par les communistes et les socialistes fidèles à Léon Nicole. Elle constitue une référence commune, commémorée conjointement à la révolution bolchevique de 1917.

À partir de 1962, le Parti socialiste, qui accueille d'anciens nicolistes ayant rompu avec le Parti du travail, renoue avec l'héritage du 9 novembre 1932. Ce n'est toutefois qu'en 1972 que la commémoration prend de l'ampleur lors d'une soirée unitaire qui associe les syndicats, le Parti socialiste et le Parti du travail. Ils sont alors stimulés par les groupes d'extrême gauche qui organisent une grande manifestation antimilitariste couronnant plusieurs mois de luttes dans les casernes à Genève et en Suisse romande.

Le 40^e anniversaire des événements conduit également à de premières démarches d'histoire orale. Il donne l'occasion de recueillir la mémoire des derniers témoins de la fusillade. La diffusion par la Télévision suisse romande de l'émission *Le Temps des passions* en novembre 1977 la fait (re)découvrir à un large public.

Lors du 50^e anniversaire, le mouvement ouvrier parvient à inscrire le 9 novembre 1932 dans l'espace public en érigeant, sans autorisation, un monument commémoratif à Plainpalais, non loin du lieu de l'événement. En 2018, la « Pierre du 9 novembre 1932 » est transférée sur l'esplanade d'Uni Mail, à l'endroit même des tirs.

Installation du monument aux victimes du 9 novembre 1932, plaine de Plainpalais, 5 novembre 1982. Interfoto.



Manifestation antimilitariste, 9 novembre 1972, Genève. Photographie Christian Murat.

[BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE](#)

Dans le sillage des mobilisations de 1968 à Genève qui s'élargissent lors d'une manifestation contre les Journées militaires de l'armée suisse, les luttes antimilitaristes ont pris de l'ampleur au début des années 1970. Elles culminent en 1972 à Genève et à Lausanne. Face à la répression, plusieurs collectifs de soldats ainsi que divers groupes d'extrême gauche organisent une grande manifestation contre l'armée en référence directe au 9 novembre 1932 à l'occasion des 40 ans des événements. Elle réunit près de 2000 personnes.



« Nous étions indignés par cette mise en accusation publique, par cette provocation. Nous voulions simplement défendre l'honneur de nos camarades. »

Anny Seiler



« Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas agir autrement. Si nous avions reculé, l'armée aurait été bafouée, méprisée et cela était inadmissible. D'où ma décision. »

Raymond Burnat



« Moi-même j'avais refusé le service militaire à 20 ans, j'avais vu les effets de la grève générale de 1918 où les soldats de l'armée suisse avait tué des citoyens à Granges, j'étais antimilitariste et la propagande populaire, socialiste et anarchiste, était contre l'armée. »

Lucien Tronchet

Trois témoignages extraits de l'émission *Le Temps des passions: Les morts du 9 novembre*, réalisée par Claude Torracinta et Bernard Mermod et diffusée par la Télévision suisse romande le 24 novembre 1977. [RTS](#)

L'émission peut être visionnée sur le site internet de la RTS.



Affiches appelant à la manifestation antimilitariste du 9 novembre 1972. [ARCHIVES CONTESTAIRES](#)



Monument aux victimes du 9 novembre 1932, plaine de Plainpalais, novembre 1982. Interfoto.

Après l'échec de négociations avec la Ville de Genève, le comité d'organisation de la commémoration du cinquantenaire du 9 novembre 1932 décide de la pose «sauvage» d'un monument au bout de la plaine de Plainpalais afin d'inscrire la mémoire des victimes dans l'espace public genevois. Le vendredi 5 novembre en début d'après-midi, des militants de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) y déchargent une pierre de cinq tonnes.

Et le 6 novembre 1982, pour la première fois, une manifestation s'est terminée à la pierre qui rend hommage aux treize morts et aux 65 blessés de 1932.»

Jacques Robert, secrétaire syndical de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) et membre du Comité du 1^{er} mai

TÉMOIGNAGE ENREGISTRÉ PAR GABRIEL SIDLER LE 6 SEPTEMBRE 2022 (DURÉE 1'32").

COLLÈGE DU TRAVAIL

pour l'écouter :



**GENÈVE 9 NOVEMBRE
1932-1982**

MAISON DU FAUBOURG

EXPOSITION : Du 2 au 9 novembre de 17h. à 22h. (samedi et dimanche de 14h. à 22h.)
 RECITAL : Roger Cuneo / Pierre Tournier, jeudi 4 et vendredi 5 novembre à 20h30
 ORGANISATION : Université ouvrière de Genève

TEMOIGNAGES D'EPOQUE : Mercredi 3 novembre à 20h30
 MANIFESTATION : Samedi 6 novembre à 14h30, rue du Mont-Blanc
 FETE : Samedi 6 novembre dès 18h30
 MEETING : Mardi 9 novembre à 20h30
 ORATEURS : René Carron, Union des syndicats du canton de Genève
 Gérard Crettenand, Fédération des syndicats chrétiens de Genève
 Paolo Gilardi, Parti socialiste ouvrier
 Michel Jörimann, Parti socialiste genevois
 Jean Vincent, Parti du travail

Ed. responsable : Michel Jörimann, PSG, 18, bd James Fazy, 1201 Genève

Affiche annonçant les manifestations organisées à l'occasion du cinquantenaire, 1982. Graphisme Gabrielle Huussy. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE



La pierre du 9 novembre. Photographie Atelier interdisciplinaire de recherche, 2016.

La pancarte « Aux victimes du fascisme » a très vite été remplacée par l'inscription plus allusive « Aux victimes du 9 novembre 1932. Plus jamais ça », qui ne pointe nul responsable de la fusillade, mais reprend les termes utilisés lors des manifestations de 1972 et de 1982. Le 25 octobre 2018, la pierre sera transférée sur l'explanade d'Uni Mail, sur le lieu des tirs de l'armée, conformément à une demande faite en 2008 par le Comité du 9 novembre 1932.

« Faire régner l'ordre avec l'armée est quelque chose qui contrevient profondément à un certain nombre de missions telles qu'on les caractérise aujourd'hui au sens de l'ordre démocratique. »

Charles Beer, conseiller d'État

DISCOURS PRONONCÉ LORS DE LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE À PLAINPALAIS LE 9 NOVEMBRE 2006, PUBLIÉ DANS *MOURIR EN MANIFESTANT. RÉPRESSIONS EN DÉMOCRATIE*, 2008, P. 222



Appel à la manifestation du 9 novembre, 2012.

COMITÉ DU 9 NOVEMBRE 1932

À partir de 1982, la commémoration est portée de manière unitaire par les syndicats, les partis et les associations de gauche et d'extrême gauche. La critique de l'armée et de son rôle répressif y occupe une place centrale.

Pour la réhabilitation des manifestants du 9 novembre 1932 injustement condamnés à des peines de prison

Appel au Grand Conseil de Genève

Le 9 novembre 1932 à Genève, une compagnie de l'armée suisse ouvrait le feu sur deux à trois cents personnes, provoquant la mort de 10 manifestants et blessant 65 personnes, dont 3 décédaient les jours suivants.

L'extrême brutalité de cette répression reste dans la mémoire de notre pays comme un précédent qui ne doit plus jamais se reproduire.

À l'époque, marquée par la montée du fascisme et l'hostilité déclarée des autorités à l'égard des organisations ouvrières, les officiers qui avaient donné l'ordre de tirer ne furent inquiétés d'aucune manière. En revanche, certains responsables de la gauche furent traduits devant les Assises fédérales, soit 3 juges fédéraux et 12 jurés, pour avoir provoqué ou participé à un attroupement avec l'intention de résister à une autorité.

Le 3 juin 1933, le jury reconnut coupable une partie seulement des 18 accusés et, le lendemain, la Chambre criminelle du Tribunal fédéral condamna Léon Nicole et 6 autres accusés à des peines fermes de six mois à deux mois d'emprisonnement.

En 1933 déjà, ce jugement avait été considéré par de nombreux observateurs comme un pur règlement de comptes politique. Il allait contribuer d'ailleurs à une forte avancée des socialistes à l'élection du Grand Conseil de novembre 1933, puis, en décembre 1933, à la désignation d'un Conseil d'Etat à majorité socialiste.

Il est important de rappeler que les manifestant-e-s de gauche du 9 novembre 1932, contestaient une provocation de l'extrême droite, emmenée par Georges Oltramare, qui organisait ce jour-là, à la salle communale de Plainpalais, une « mise en accusation publique des Sieurs Nicole et Dicker », (conseillers nationaux socialistes de Genève). Avec lucidité, ces manifestant-e-s voulaient s'opposer à la montée du fascisme et de ses sinistres méthodes.

Dans tous les cas, la condamnation des 7 manifestants par le Tribunal fédéral constituait une parfaite hypocrisie, puisqu'elle faisait porter aux manifestant-e-s eux-mêmes la responsabilité de la mort violente de 13 d'entre eux.

Résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée réunie autour de La Pierre sur la plaine de Plainpalais, le mardi 9 novembre 2010

Résolution demandant la réhabilitation des manifestants condamnés en 1933 pour leur action le 9 novembre 1932, 9 novembre 2010.

Cette résolution conduit le Grand Conseil genevois à transmettre en 2016 au parlement fédéral une initiative cantonale demandant la réhabilitation des militants de 1932. L'initiative sera rejetée par les Chambres fédérales en 2018-2019.

Sources des illustrations

Archives contestataires: 72b (Aff 158), 72c (Aff 460)

Archives d'État de Genève: 15c (Archives privées 95.3.7.7), 17a (Archives privées 394.20.1), 18 (Archives privées 394.20.1), 24-25 (Archives privées 394.20.2), 27 (Archives privées 95.3.7.5), 31 (Archives privées 394.20.4), 32 (Archives privées 95.3.7.7), 33-37 (Archives privées 95.3.7.6), 52a (Archives privées 394.20.7), 57b (Archives privées 95.3.7.17), 59 (Archives privées 394.21.3), 60-61 (Archives privées 95.3.7.16), 64a (Archives privées AP 394.22.1), 68b (Archives privées 394.22.2), 69a (Archives privées 95.3.7.45)

Archives sociales suisses: 53a (335/79-Z2)

Atelier interdisciplinaire de recherche: 76

Bibliothèque de Genève: couverture (ket_p_fusi_005), 10 (Rc 282), 11a (Rc 282), 11b (Rc 840), 12 (Rc 378), 13a (Da 1202), 13b (Fa 0045), 13c (Rc 378), 15a (Btp 2418), 16 (Rc 282), 22 (vg n13x18 07826), 28 (Rc 53), 29 (Rc 378), 38a (ket_p_fusi_002), 38b (ket_p_fusi_011), 39 (ket_p_fusi_008), 40 (ket_p_fusi_004), 41 (ket_p_fusi_009), 44 (Rc 23), 45 (282), 45 (Rc 45), 46 (Rc 380), 48-49 (ket_p_fusi_006), 52b (GEVBGE_Aa979), 52c (Rc 282), 53b (Rc 282), 58 (Rc 840), 64b (Rc 378), 65 (SGA 3.23), 67 (Da 4636), 68a (Ca 2681), 68c (Da 771), 69b (Ba 948), 72a (murat_n24x36_19721109), 75 (Ba 2040)

Centre international de recherches sur l'anarchisme: 55

Clément Moreau Stiftung: 21

Collège du travail: 5-6 (Fonds Louis Piguët), 9a (ICO-004), 9b (PHO-E3-005), 15b (PHO-E7-016), 17b (PHO-E7-019), 19a (PHO-E7-017), 57a (PHO-E6-008), 62-63 (PHO-E3-017)

Comité du 9 novembre 1932: 77

ETH-Bibliothek: 19b

Fondation bernoise pour la photographie, le film et la vidéo/Musée des Beaux-Arts Berne: 51 (PS_X999.109NEN001)

Interfoto: 70, 74

RTS: 73

Témoignages sonores

Francis Baeriswyl, Raymond Burnat, Maxime Chalut, Charles Knecht, Milo Lüscher, Ernest Rogivue et Lucien Tronchet, enregistrés en 1972 par Georges Kliebès et Richard Gaudet-Blavignac à la suite d'un séminaire d'histoire organisé par le Département de l'instruction publique de la République et canton de Genève. Collège du travail (SON-Z-007)

Gustave Berger et Louis Rieben, enregistrés en 1983 par Paulette Deleval et Christiane Wist pour le livre *Des anciens du bâtiment racontent... la vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève, 1920-1940*, Collège du travail, 1984. Collège du travail (SON-A-016 et SON-A-008)

Jacques Robert, enregistré en 2022 par Gabriel Sidler. Collège du travail (SON-Z-010)

Les témoignages sont à réécouter sur le site du Collège du travail :



Pour en savoir plus

Ouvrages et articles

Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrase. Au-delà de la fusillade du 9 novembre 1932*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2012.

Charles Heimberg, Stéfanie Prezioso, Marianne Enckell (éd.), *Mourir en manifestant. Répressions en démocratie. Le 9 novembre 1932 en perspective*, Lausanne, Éditions d'en bas et AÉHMO, 2008.

Charles Heimberg (éd.), *Pour une histoire sans trous de mémoire. 60 ans après la fusillade du 9 novembre à Genève*, Genève, Groupe pour une Suisse sans armée, 1992.

Pierre Jeanneret, « La fusillade de 1932 », *Passé simple*, n°1, janvier 2015, pp. 2-10.

Georges Kliebès, *Un coup... Tirez bas... Feu!*, Genève, Slatkine, 1992.
Claude Torracinta, *Le Temps des passions. Genève 1930-1939*, Genève, Tribune Éditions, 1978.

Films

Jacqueline Veuve, Philippe Schwed (scénario), *Genève, le 9 novembre 1932*, TVCO, 1973.



Claude Torracinta, Bernard Mermod, *Le Temps des passions : Les morts du 9 novembre*, TSR, 1977.



Crédits et remerciements de l'exposition

Conception et réalisation: Patrick Auderset, Gabriel Sidler
Commission « exposition » du Comité du 9 novembre 1932:
Pablo Cruchon, Thibaut Jotterand, Georges Tissot, Joël Varone
Relecture: Charles Magnin
Graphisme: Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression des panneaux: Moléson Impressions, Genève
Montage: Service logistique et manifestations de la Ville de Genève

Sources des images et des documents

Archives contestataires, Archives d'État de Genève, Archives sociales suisses, Atelier interdisciplinaire de recherche, Bibliothèque de Genève, Centre international de recherches sur l'anarchisme, Clément Moreau Stiftung, Collège du travail, ETH-Bibliothek, Fondation bernoise pour la photographie, le film et la vidéo/Musée des Beaux-Arts Berne, Interfoto, RTS

Images et sons: tous droits réservés

Remerciements

Ursula Baume Cousam, Sylvie Bazzanella, Didier Bufflier, Eloi Contesse, Nicolas Crispini, Frédéric Deshusses, Anouk Dunant Gonzenbach, Henrich Duriaux, Sébastien Farré, Mirjana Farkas, Ambroise Fontanet, Vanessa Garcia, Jean-Charles Giroud, Patricia Gruosso, Daniel Huber, Gabrielle Huessy, Urs Kälin, Stefan Länzlinger, Germain Martinez, Alfredo Mignini, Agnes Motisi-Nagy, Laurent Mowbray, Marcio Nunes, Anne-Sophie Nussbaumer, Jorge Perez, Claude Reymond, Jean Richard, Alexis Rivier, Jacques Robert, Barbara Roth, Frédéric Sardet, Jacques Saugy, Nicolas Schätti, Franca Stahl-Vilar, Maryline Thiriot, Ricardo Willig, Delphine Zimmermann

La présente publication reprend les textes et les principaux documents de l'exposition.

Le **Comité du 9 novembre 1932** réunit la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), le Parti du travail, le Parti socialiste genevois, le Groupe pour une Suisse sans armée, solidaritéS, Les Vert·e·s, le Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné, Résistons, Action antifasciste.
www.cgas.ch/9novembre

Le **Collège du travail** a pour mission de sauvegarder la mémoire du travail, contribuer à son histoire et à ses luttes.
www.collegedutravail.ch

**Publication éditée
par le Comité du 9 novembre 1932
et le Collège du travail
en partenariat avec la Bibliothèque de Genève**

**à l'occasion de l'exposition
9 novembre 1932. Répression meurtrière
d'une manifestation ouvrière à Genève
présentée du 1^{er} au 20 novembre 2022
sur la plaine de Plainpalais
pour marquer les 90 ans de l'événement.**

